



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 113403

Texte de la question

M. François-Xavier Villain attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les préoccupations de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes. En effet, la définition du programme de formation permettant de devenir masseur-kinésithérapeute, dont l'ordre estime qu'elle devrait être de 18 mois, n'a jamais été exprimée. Il semblerait effectivement que l'arbitrage ministériel nécessaire ici soit sans cesse reporté. Il lui demande donc le calendrier envisagé afin de rendre ledit arbitrage.

Données clés

Auteur : [M. François-Xavier Villain](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113403

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7076

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)